

## Avis rendus sur plans et programmes de la MRAe Auvergne - Rhône-Alpes en 2021

publié le 21 décembre 2021

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

### DÉCEMBRE 2021

#### Révision avec examen conjoint N°2 du plan local d'urbanisme (PLU) sur la Commune de Cize (01)

Projet porté par la Commune de Cize

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme

2021ARA97 / 2020-ARA-AUPP-1093

Absence d'avis du 21 décembre 2021

#### Révision avec examen conjoint N°1 du plan local d'urbanisme (PLU) sur la Commune de Cize (01)

Projet porté par la Commune de Cize

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme

2021ARA96 / 2020-ARA-AUPP-1092

Absence d'avis du 21 décembre 2021